



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1482**

commune (s) : Bron

objet : Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - Lots n° 2, 3, 4, 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 20 et 21 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1482**

objet : **Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - Lots n° 2, 3, 4, 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 20 et 21 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'Université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain.

Ce projet vise à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, intégré dans un bâtiment unique, situé au cœur du Neurocampus (hôpital le Vinatier), à savoir : les équipes de recherche et plateaux techniques en neurobiologie expérimentale et préclinique actuellement localisés à Gerland, Laennec et Rockefeller.

Le projet Neurocampus est une opération immobilière d'une surface totale de 5 893 mètres carrés de surface de plancher, répartis sur 2 niveaux.

Il comprend la restructuration d'un bâtiment existant de 1 700 mètres carrés de surface de plancher et la construction d'un nouveau bâtiment de 4 193 mètres carrés de surface de plancher.

Le projet est composé :

- d'un secteur tertiaire (1 784 mètres carrés de surface utile) : espace administration, salles de réunion et bureaux des équipes,
- d'un secteur de test (209 mètres carrés de surface utile) : observation des réactions de sujets humains aux stimulations auditives et olfactives extérieures et pendant le sommeil,
- d'un secteur laboratoire de recherche (2 238 mètres carrés de surface utile).

Le projet a débuté dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 par une première phase de construction de 4 816 mètres carrés avec un financement de 13,55 M € dont 1,5 M € de charge foncière.

Une deuxième phase de travaux est prévue au titre du CPER 2015-2020 avec un financement de 6,7 M €

Le montant total du dossier est de 20 250 000 € TTC, y compris le foncier.

Les travaux sont décomposés par lot :

- lot n° 1 : démolitions - désamiantage,
- lot n° 2 : gros oeuvre,
- lot n° 3 : charpente bois - couverture,
- lot n° 4 : couverture - étanchéité,
- lot n° 5 : traitement des façades,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium - protections solaires,

- lot n° 7 : structure métallique - métallerie,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 9 : plâtrerie - peinture - plafonds suspendus,
- lot n° 10 : cloisonnement de salles propres - menuiseries spécifiques,
- lot n° 11 : revêtements de sols souples,
- lot n° 12 : carrelage - faïence,
- lot n° 13 : appareils élévateurs,
- lot n° 14 : chauffage - ventilation - climatisation - gestion technique de bâtiment (GTB) - plomberie-sanitaire,
- lot n° 15 : fluides spéciaux,
- lot n° 16 : électricité courants forts et faibles,
- lot n° 17 : sorbonnes - paillasses,
- lot n° 18 : équipement de laboratoire : autoclave,
- lot n° 19 : équipement de laboratoire : machine à laver avec fonction H2O2,
- lot n° 20 : équipements spécifiques (cabines audiométriques),
- lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - préparations de terrain,
- lot n° 22 : espaces verts.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon, pour les lots suivants :

- lot n° 2 : gros oeuvre,
- lot n° 3 : charpente bois - couverture,
- lot n° 4 : couverture - étanchéité,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium - protections solaires,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 9 : plâtrerie - peinture - plafonds suspendus,
- lot n° 10 : cloisonnement de salles propres - menuiseries spécifiques,
- lot n° 11 : revêtements de sols souples,
- lot n° 12 : carrelage - faïence,
- lot n° 13 : appareils élévateurs,
- lot n° 14 : chauffage - ventilation - climatisation - GTB - Plomberie-sanitaire,
- lot n° 15 : fluides spéciaux,
- lot n° 16 : électricité courants forts et faibles,
- lot n° 17 : sorbonnes - paillasses,
- lot n° 20 : équipements spécifiques (cabines audiométriques),
- lot n° 21 : terrassements généraux - VRD - préparations de terrain,
- lot n° 22 : espaces verts.

Les marchés des lots n° 2, 4, 6, 8, 9, 11, 14, 16 et 21 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les lots n° 1, 5, 7, 18 et 19 ont fait l'objet d'une procédure de marchés adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 février 2017, a choisi pour les différents lots, celles des entreprises et/ou des groupements d'entreprises suivants :

Lot / tranche	Libellé du lot / de la tranche	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
2	gros oeuvre	GCC	2 396 380,00	2 875 656,00
3	charpente bois - couverture	BOURGEOIS	230 582,52	276 699,03
4	couverture - étanchéité	SIE ETANCHEITE	246 768,57	296 122,28
6	menuiseries extérieures aluminium - protection solaires	ACMAP	449 880,06	539 856,07
Lot / tranche	Libellé du lot / de la tranche	Attributaire	Montant du marché	

			Montant du marché	Montant du marché
8	menuiseries intérieures bois	ETABLISSEMENTS PIERRE GIRAUD	442 066,26	530 479,51
9	plâtrerie - peinture - plafonds suspendus	CORNEVIN NAXO	763 473,77	916 168,53
11	revêtements de sols souples	AUBONNET ET FILS	282 383,73	338 860,48
14	chauffage - ventilation - climatisation - GTB - Plomberie-sanitaire	EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE EST	2 545 000,00	3 054 000,00
15	fluides spéciaux	GAZ TECHNOLOGIES	257 202,21	308 642,65
16	électricité courants forts et faibles	SPIE SUD EST	1 450 000,00	1 740 000,00
17	sorbonnes - paillasses	Groupement KÖTTERMANN SYSTEMLABOR S.A.S. / ETABLISSEMENTS POSSEME	301 609,83	361 931,80
21	terrassements généraux - VRD - préparations de terrain	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	379 775,25	455 730,30

Les montants relatifs aux lots n° 10, 12, 13 et 22 sont inférieurs au seuil de procédure formalisée et ne relèvent pas de la compétence de la commission permanente.

Le lot n° 20 a été déclaré infructueux par la Commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 février 2017, aucune offre n'étant parvenue pour ce lot ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 2 : gros œuvre ; entreprise GCC, pour un montant de 2 396 380,00 € HT, soit 2 875 656,00 TTC ;
- lot n° 3 : charpente bois - couverture ; entreprise BOURGEOIS, pour un montant de 230 582,52 € HT, soit 276 699,03 € TTC ;
- lot n° 4 : couverture - étanchéité ; entreprise SIE ETANCHEITE, pour un montant de 246 768,57 € HT, soit 296 122,28 € TTC ;
- lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium - protections solaires ; entreprise AC MAP, pour un montant de 449 880,06 € HT, soit 539 856,07 € TTC ;
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois ; entreprise ETABLISSEMENTS PIERRE GIRAUD, pour un montant de 442 066,26 € HT, soit 530 479,51 € TTC ;
- lot n° 9 : plâtrerie - peinture - plafonds suspendus ; entreprise CORNEVIN NAXO, pour un montant de 763 473,77 € HT, soit 916 168,53 € TTC ;
- lot n° 11 : revêtements de sols souples ; entreprise AUBONNET & FILS, pour un montant de 282 383,73 € HT, soit 338 860,48 € TTC ;
- lot n° 14 : chauffage - ventilation - climatisation - gestion technique de bâtiments (GTB) - plomberie-sanitaire ; entreprise EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE EST, pour un montant de 2 545 000,00 € HT, soit 3 054 000,00 € TTC ;

- lot n° 15 : fluides spéciaux ; entreprise GAZ TECHNOLOGIES, pour un montant de 257 202,21 €HT, soit 308 642,65 € TTC ;

- lot n° 16 : électricité courants forts et faibles ; entreprise SPIE SUD EST, pour un montant de 1 450 000,00 €HT, soit 1 740 000,00 € TTC ;

- lot n° 17 : sorbonnes - pailles ; groupement KÖTTERMANN SYSTEMLABOR SAS / ETABLISSEMENTS POSSEME pour un montant de 301 609,83 €HT, soit 361 931,80 € TTC ;

- lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - préparations de terrain ; entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, pour un montant de 379 775,25 €HT, soit 455 730,30 € TTC ;

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux, individualisée sur l'opération n° OP03O3691A, pour un montant de 18 545 044,00 € TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2019 - compte 458 1109 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.